

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille treize, le 23 Mai, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr Maurice BOIXIERE - Mr Jean-Yves PRIE - Mr Bertrand PANGAULT - Mr Jean REUNGOAT - Mr Jean-François HULAUD - Mr Pierre CHOUIN - Mme Geneviève BONNETE - Mr Jean-François LOREE - Mme Jeanine DUFEIL - Mme Véronique MEHEUST - Mr Patrice ROBIN - Mme Jeanine ROUXEL- Mr Sébastien GABILLARD - Mr Cyrile REMOND - Mme Françoise VAN DIEN -

Absents : Mr Didier JUIN (excusé, pouvoir à Mr B. PANGAULT) - Mme Joëlle DENOUAL (excusée, pouvoir à Mme G. BONNETE) - Mme Tiphaine TARDIF (excusée, pouvoir à Mme J. DUFEIL) - Mr Serge AUFFRET (excusé, pouvoir à Mr M. VASPART) - Mme Louise BERTEL FERRAND (excusée, pouvoir à Mr M. BOIXIERE).

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2013 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTIONS 2013

Entendu l'exposé de Monsieur Boixière, adjoint aux finances,
Considérant les propositions de la Commission des Finances réunie
le 16 Mai 2013,

Etant précisé que ne prennent pas part au vote :

- Pour la subvention au stade : M. Maurice BOIXIERE
- Pour la subvention à la RJA : Mme Jeannine DUFEIL
- Pour la subvention au club des aînés : M. Bertrand PANGAULT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCORDE à l'unanimité, les montants de subventions ci-après,

ASSOCIATIONS LOCALES	Vote en €
OGEC - classes de découverte	2 360,00
JUDO CLUB	1 300,00
STADE PLEUDIHENNAIS	4 500,00
ASSOCIATION DE PETANQUE	500,00
SOCIETE DE CHASSE	500,00
RANCE JEUNESSE ANIMATION	3 000,00
CLUB DES AINES	200,00
PARENTS d'ELEVES -Ecole Publique	600,00
FETE ET CULTURE	4 500,00
AMICALE DES POMPIERS	1 000,00
ECOLE PUBLIQUE (classe découverte)	600,00
LE PALET PLEUDIHENNAIS	400,00
LA PILOTINE en RANCE	300,00
SOLEIL ET SOURIRE	100,00
AMIS DU PATRIMOINE	300,00
ANCIENS COMBATTANTS	350,00
RANCES DARTS (fléchettes)	200,00
<i>Sous-total</i>	20 710,00

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Vote en €
ADAPEI 22 DINAN	100,00
Comice Agricole des cantons de Dinan	800,00
Chambre des métiers 35	156,00
Chambre des métiers Ploufragan	50,00
Mission Locale de DINAN	2 800,00
Lycée professionnel Dom Savio	100,00
Banque Alimentaire DINAN	120,00
Foyer les quatre Vault	200,00
Association des Maires de France	800,00
CFA 22	45,00
Anim'âges	150,00
Restos du Cœur	300,00
France ADOT	50,00
L'ENFANT DANS LA VILLE	100,00
Leucémie espoir	50,00
Formation prof bâtiment 44	50,00
Sous-Total	5 871,00
TOTAL GENERAL	26 581,00

TARIFS 2013

Entendu l'exposé de Monsieur Boixière, adjoint aux finances,
 Considérant les propositions de la Commission des Finances réunie le 16 mai 2013
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
 FIXE comme suit les tarifs et loyers communaux :

CONCESSIONS dans le cimetière (au 1^{er} juin 2013)

➔ Concessions ordinaires

Durée	TARIF
15 ans	36,20 €/ m ²
30 ans	51,00 € / m ²
50 ans	106,50 € / m ²

➔ Colombarium (pour une case)

Durée	TARIF
15 ans	350,00 €
30 ans	585,00 €

➔ Cave- urne (1m²)

Durée	TARIF
15 ans	60,70 €
30 ans	95,90 €

DROITS DE PLACE (au 1^{er} juin 2013)

<u>Pendant le marché</u>	TARIF	<u>Hors marché</u>	TARIF	<u>Pour le carnaval</u>	TARIF
A la semaine	0,57 €/ ml	Jusqu'à 5 m ²	7,50 €	De 0 à 20 m ² De 10 à 20 m ²	5,20 € / m ² 59,70 €
Abonnement annuel 6 ml	85,70 €	De 5 à 10 m ²	12,85 €	Au-delà de 20 m ² ; tous les 5m ² supplémentaires	+ 5,20 €
Abonnement annuel 8ml	130,60 €	Plus de 10 m ²	59,70 €	Emplacement pour manège	59,70 €
				Emplacement pour Autos-tampons	135,70 €

MATERIEL (au 1^{er} juin 2013)

	TARIF
Barrière	2,35 €
Table	2,35 €
Banc	1,15 €

PRESTATIONS « PAIE » pour le SIVOM (année 2013)

	TARIF
Forfait annuel	408 €

PHOTOCOPIES (réalisées à la Mairie ou à la Bibliothèque) (au 1^{er} juin 2013)

Copie A4 Noir et blanc ou bichromie 0.20 €	Copie A4 Couleur 0.50 €	Copie A3 Noir et blanc ou bichromie 0.40 €	Copie A3 Couleur 1 €
---	-------------------------------	---	----------------------------

FAX (au 1^{er} juin 2013)

ENVOI DE FAX (par page)	ENVOI DE FAX A L'ETRANGER (par page)
1,00 €	1,50 €

MOUILLAGES (année 2013)

CATEGORIE DU BATEAU	PART COMMUNE	PART ETAT
Moins de 5 m	27,50 €	63,00 €
De 5 m à 6 m	47,00 €	
De 6 m à 8 m	83,60 €	
Plus de 8 m	130,60 €	
DORIS (nouvelle zone)	0,00	63,00 €

VENTE DE BOIS (au 1^{er} juin 2013)

	TARIF
1 Corde de bois	153,00 €

LOYERS

	Année 2011
Loyer de l'atelier Beaumarchais	3 136 €

➔ **Loyers des pavillons de l'école** : (applicables au 1^{er} novembre 2013)
(Augmentation de 2%)

	TARIF
Mme DUFEIL	380,00 € / mois
Mr BOULIER	418,00 € / mois

REDEVANCE pour OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC (au 1^{er} juin 2013)

Pour les terrasses aménagées :	2.45 € / m ² x nombre de mois d'occupation
Autres :	1.27 € / m ² x nombre de mois d'occupation

SALLE DES FETES (au 1^{er} juin 2013)

Rappel : La partie « extension » constitue en elle-même une salle spécifique mise à la disposition des associations communales pour la pratique de la danse et de la gymnastique. Réservée à ces activités particulières, cette partie ne pourra être louée que dans le cadre d'une location globale de la salle des fêtes.

Un Etat des Lieux est réalisé à chaque remise de clés et après l'utilisation de la salle et de ses annexes.

➔ **CATEGORIE 1** : Manifestations culturelles et scolaires sans droit d'entrée organisées par les associations locales ou écoles de la commune : location **GRATUITE hors chauffage** dont le règlement du forfait sera toujours demandé.

➔ **CATEGORIE 2** : Tarifs applicables aux associations locales et aux habitants de la commune.

<u>Salle sans extension</u>	TARIF
Salle (journée)	184,00 €
Cuisine avec repas	73,50 €
Cuisine sans repas	20,00 €
Sono	40,00 €
Chauffage (journée)	78,50 €
Forfait nettoyage	68,30 €

Salle avec extension	TARIF
Salle	293,00 €
Cuisine avec repas	73,50 €
Cuisine sans repas	20,00 €
Sono	40,00 €
Chauffage (journée)	115,00 €
Forfait nettoyage	89 €

Toute association locale, dont le siège social est établi à Pleudihen Sur Rance, et dont l'activité principale se déroule sur la commune, pourra bénéficier d'un crédit d'utilisation du montant de la location de la salle (sans extension, sans cuisine, sans chauffage, sans sono), sous réserve de produire à la commune la copie de son compte de résultat et de son bilan présentés lors de la dernière assemblée générale. La commune se réserve le droit de réclamer des détails ou pièces complémentaires à ceux-ci.

Le présent dispositif ne s'applique pas aux associations à but politique.

Les associations à but politique et organisations politiques pourront bénéficier de la gratuité de la salle pendant les campagnes électorales et à la seule condition qu'aucun droit d'entrée ne soit sollicité. Cependant, la salle Beaumarchais reste accessible gratuitement à toutes les associations, dès lors qu'aucun droit d'entrée n'est réclamé.

➔ **CATEGORIE 3** : Pour les locations réalisées par les associations extra-communales et les particuliers domiciliés hors commune, le prix de la salle est majoré de 100% et le prix des autres prestations (cuisine, sono, chauffage) sera majoré de 50%. Un chèque caution de 200 € sera par ailleurs réclamé à la réservation et non rendu si la réservation est annulée sans raison majeure dans les 2 mois précédents la date retenue.

➔ **CATEGORIE 4** : Les tarifs mentionnés ci-dessus seront minorés de 50% en cas de location pour une ½ journée ou pour une location 2^{ème} jour, sauf pour l'utilisation de la cuisine, de la sono et du forfait nettoyage .

➔ **CATEGORIE 5** : Pour tous les grands bals, réveillons ou manifestations à caractère professionnel, les tarifs seront majorés de 50%.

FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE (au 1^{er} juin 2013)

	TARIF
Abonnement annuel (individuel, familial ou occasionnel)	20 €
Pénalité pour retard	5 €
Usage INTERNET pour les abonnés	1,50 € la ½ h 2,50 € pour 1 h
Impression INTERNET	0,20 € noir et blanc ou bichromie 0,50 € couleur

RAMASSAGE SCOLAIRE (année scolaire 2013/2014)

➔ pour le 1^{er} enfant

	TARIF
A la journée	1.63 €
Au mois	25,40 €
Au trimestre	75,40 €

➔ Pour le 2^{ème} enfant et les suivants

	TARIF
A la journée	0.96 €
Au mois	18.70 €
Au trimestre	54.90 €

Une réduction de 50% sera appliquée aux familles dont les enfants n'utilisent le car qu'une fois par jour (le matin ou le soir)

Transport autre que scolaire	TARIF
	1.60 €/ km

CANTINE (année scolaire 2013/2014)

	Année scolaire 2012/2013
Tarif enfant	3,00 €
Tarif adulte	6,00 €

Les parents dont plus de trois enfants déjeunent à la cantine le même jour, bénéficieront de la gratuité pour le quatrième repas.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE LA GARDERIE APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Monsieur Boixière, adjoint aux finances, expose à l'assemblée la tarification de l'accueil de loisirs et de la garderie suite à la commission de finances du 16 Mai 2013.

Considérant que depuis décembre 2009 la CAF incite les prestataires à mettre en place une modulation des tarifs fondée sur la prise en compte des disparités des ressources des familles, Monsieur Boixière propose à l'assemblée de revoir la tarification en tenant compte du quotient familial.

Il est fourni par la CAF ou autres organismes versant les allocations familiales, aux familles qui en font la demande.

En cas de non transmission par les familles des éléments fournis par leurs caisses, le tarif C sera appliqué.

Ce dernier est calculé par les services municipaux selon la formule suivante :

$$\frac{1/12 \text{ des ressources annuelles} + \text{les prestations versées par la Caf (1)}}{\text{nombre de parts (2)}}$$

(1) sont exclues les prestations suivantes : Aeeh, Ars, Prime de déménagement, Paje, Complément Aah pour retour au foyer, Complément de ressources retour au foyer.

(2) nombre de parts :

Couple ou personne isolée	2
1 ^{er} enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
2 ^{ème} enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
3 ^{ème} enfant à charge au sens des prestations familiales	1
Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé	+0.5

L'application de ce principe prendra effet à compter du 01/09/2013.

Le mode de tarification sera le suivant du 01/09/2013 au 31/12/2013 :

	QUOTIENT	GARDERIE PAR TRANCHE HORAIRE	ALSH JOURNEE Avec repas	ALSH MATIN 9H30 à 12H00	ALSH APRES MIDI 13H30 à 17H00
Tarif A	0 € à 800 €	1.00 €	11.00 €	5.00 €	6.00 €
Tarif B	801 € à 1100 €	1.17 €	12.55 €	5.80 €	6.80 €
Tarif C	> 1101 €	1.25 €	13.60 €	6.30 €	7.35 €

après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité:

- d'approuver la mise en place du quotient familial pour la tarification de l'accueil de loisirs et de la garderie ;
- d'accepter les tarifs de l'accueil de loisirs et de la garderie pour la période du 01/09/2013 au 31/12/2013 ;
- autorise Monsieur Le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à l'application de cette tarification.

CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur BOIXIERE, Adjoint aux finances, fait part à l'assemblée des contrats d'entretien Chaudière, concernant les bâtiments communaux pour la période du 01/05/2013 au 30 /04/2014 établis par la société GAZ DEPANNAGE de Pleudihen sur Rance, à savoir :

CANTINE :	Montant H. T.	187,01 €
SALLE DES FETES		949,00 €
Appartements ECOLE PUBLIQUE		197,32 €
BIBLIOTHEQUE GARDERIE		98,66 €
ECOLE PUBLIQUE		230,50 €
MAIRIE		150,63 €
Soit un total	H.T.	1 813,12 €
	<u>T.T.C.</u>	<u>2 168,49 €</u>

Entendu l'exposé de Mr BOIXIERE,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la
La proposition de GAZ DEPANNAGE pour assurer les contrats d'entretien chauffage
Au niveau des différents bâtiments communaux pour un montant TTC de 2 168,49 €.

TRAVAUX

ROUTE de DINAN et rue de BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'assemblée qu'une délibération doit être prise pour accepter le lancement de l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la route de Dinan et de la rue de Bellevue.

Monsieur COURCHINOUX est l'Architecte retenu pour ces travaux, il s'agit d'un lot en procédure adaptée, les travaux débuteront en septembre 2013, le délai d'exécution est de 3,5 mois. En ce qui concerne la rue de Bellevue voir si ces modifications pourraient être réalisées pendant les vacances de la Toussaint en raison de l'école.

Les offres devront parvenir à la mairie pour le 14/06/2013 à 12 h 00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents
APPROUVE le projet et ACCEPTE le lancement des appels d'offres.

SDE – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jean REUNGOAT, Adjoint, fait part du projet d'éclairage public du Quartier de la Gare – Le Clos Oliviers. La Gerdrrie - présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 000 € TTC (*coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre*) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 50 % calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

L'étude consiste dans :

L'ajout de 4 lanternes 100w sur poteaux béton existants

Rénovation de 3 lanternes très vétustes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet pour un montant de 2 500 € TTC pour notre commune.

CLOCHER AVENANT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des travaux supplémentaires à effectuer pour la sécurisation du clocher de l'église suite à la découverte du cerclage rouillé.

Il y a lieu de remplacer les pierres du lit 9 en totalité sur 8 pans de la flèche, de renforcer les consoles des petites lucarnes ainsi que les colonnettes.

Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché du 11 septembre 2012, le montant de ces modifications s'élève à : 19 822,29 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, retient cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour un montant de :

H.T. 16 573,82 € T.T.C. 19 822,29 €

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle aux Membres que par délibération du 19 mars 2013, une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour lever la réserve de la parcelle n° 13 a été soumise pendant un mois à concertation du public à partir du 4 avril. 2013.

Un mois après, soit le 4 mai 2013, aucune remarque, information ou suggestion n'a été notée sur le registre mis à disposition.

Entendu les motifs présentés par le Maire,
Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver, à l'unanimité, le dossier de modification simplifiée du P.L.U.

OPERATION SOCIALE LOCATIVE DES « CHAMPS DU BOURG »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un lotissement à vocation sociale au lieu-dit « Les Champs du bourg », destiné à l'accession à la propriété.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue des HLM LA Rance. Deux solutions sont proposées :

- 1 – Création de 2 lots libres sociaux avec un prix minoré, fixation du public qu'on souhaite cibler et les plafonds de ressources à respecter ainsi que les modalités de la clause anti-spéculative.
- 2 – Maintien d'une marge sur ces 2 terrains versée à la commune en prix d'achat de l'ensemble de l'assiette foncière (marge estimée avant marché à environ 22 000 € TTC)

Monsieur le Maire confirme que le lancement de ce nouveau programme est conditionné au raccordement au gaz de ville des HLM Bellevue et cité la Rance.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal retient la proposition n° 1 à la majorité soit 19 voix

La proposition n° 2 a obtenu 2 voix.

QUESTIONS DIVERSES

Point de situation sur :

LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'architecte a revu le projet au niveau des surfaces et l'a transmis aux professions de santé. Chacun doit renvoyer ses observations.

Nous proposerons un montant de loyer en fonction des surfaces ? des coûts d'ascenseur et d'entretien.

Une nouvelle rencontre va avoir lieu prochainement avec les professions de santé et une réunion de conseil spécifique sur ce sujet va être organisée rapidement.

REFECTION VOIRIE SUITE INSTALLATION GAZ

Monsieur Jean-Yves PRIE, adjoint aux travaux, rappelle que suite à l'installation du gaz, Monsieur FROSTIN, responsable VEOLIA, était venu relever l'état des routes et avait transmis les remises en état à faire aux différentes entreprises. Celles-ci doivent intervenir dès la semaine prochaine.

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES SUR LA VOIRIE

Monsieur REUNGOAT rappelle qu'au dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de confier la mise aux normes de la voirie à l'association ECTI.

Trois réunions sont programmées.

EXTENSION BERTEL GALLET S.A.

Monsieur le Maire présente le projet de l'extension de l'unité de fabrication de la Société BERTEL GALET,

Le quai va être disposé d'une autre façon afin que les camions qui sont très longs ne soient pas sur la route. A cette fin, la commune pourrait faire un échange de surface publique et la Société nous rétrocéderait le terrain, de la même surface, qui se situe le long de la voie publique en face de l'entreprise.

Il faut voir s'il faut une enquête publique .

L'espace goudronné sera pris en compte par l'entreprise BERTEL.

TOUR DE FRANCE

Monsieur le Maire confirme que le Tour de France traversera notre commune le 9 Juillet.

Il y a des contraintes, les riverains qui bordent la départementale ne pourront pas sortir de chez eux en voiture de 13 h 30 à 17 h 00.

La caravane passera dès 14 h 25 et le dernier coureur passera à Doslet à 16 h 35.

Ils arriveront sur le sillon à St Malo à 17 h 07.

L'information va passer dans Pleudihen-village.

Aucune voiture ne devra être stationnée ou être « à cheval » sur les trottoirs.

Nous n'avons aucune barrière à mettre puisque le Conseil Général installera des bottes de paille.

Aucune banderole, aucune publicité n'est autorisée par l'organisation du Tour de France, par contre, si une association veut faire quelque chose, il n'y a pas de problème.
Madame ROUXEL demande si la Mairie sera fermée le temps du Tour de France car c'est un évènement sur notre commune, Monsieur le Maire confirme qu'elle sera fermée le temps du passage du tour à Pleudihen.

ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'AXE FERROVIAIRE BRETAGNE NORD

Monsieur BOIXIERE fait part à l'assemblée du courrier reçu de l'APAFBN sollicitant Chaque Elu pour qu'il adhère à l'association en versant une cotisation de 5 euros afin d'accroître son action.

Si cette association n'existait pas, nous n'aurions pas la ligne que nous avons, elle serait fermée. Une grosse pression est en cours afin de réaliser la liaison Dinan - Rennes sans changement de train à Dol !

Séance close à 23 h 15.